

COMMUNE DE BOUCLANS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2024

Lieu : salle de Vauchamps

Président : M. HIRTZEL Martial

Secrétaire : Mme POMMEY Orianne

Elu(e)s présents : J. BOURRAT ; V. BUGNET ; N. DEFRASNE ; S. DENIMAL ; C.FERNIOT-PAPILLON ; M. GRUET ; M. HIRTZEL ; J.M. ISABEY ; A. MARTIN ; G. MICHEL ; O. POMMEY ; F. POUPENEY ; E. VERDOT ; V. SIMONIN

Excusé(e)s : F. MANZONI donne pouvoir à J.M. ISABEY ; C. AURIOL pouvoir à V. BUGNET ; V. BOUVRESSE V. DUEDE FERNANDEZ ; J. PERROT MINOT

La séance est ouverte à 19h.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 14 juin 2024
2. Mandat spécial Congrès des Maires de France (délibération)
3. Adhésion au Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Doubs (délibération)
4. 2e phase du diagnostic foncier de la Chambre d'agriculture (délibération)
5. Attribution d'un lot soumissionné – poteaux stockés (délibération)
6. Point sur le conseil d'école
7. Actualité CCPHD
 - a. Point sur la définition des ZAER
 - b. Point sur la commission Développement Economique
 - c. Projet Mobilité
 - d. Urbanisme et droit des sols
8. Informations diverses

1. Approbation du PV du conseil municipal du 14 juin 2024

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 14 juin 2024 a été adressé aux conseillers municipaux. Il est approuvé par 16 voix.

2. Mandat spécial Congrès des Maires de France (délibération)

Une délégation de cinq élus envisage de se rendre à Paris les 19 et 20 novembre 2024 pour participer au Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2024, au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Cet évènement est l'occasion de participer à des débats, de dialoguer et d'interpeler les pouvoirs publics sur les enjeux majeurs des communes. Ce rendez-vous annuel permet également d'échanger avec les élus de régions différentes, de s'informer sur les perspectives, les innovations et les pratiques liées à la gestion communale ... Un congrès est généralement assimilé à une formation.

Le Maire sollicite l'octroi d'un mandat spécial afin de participer au 106ème Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France 2024 pour les membres du conseil suivants : M. HIRTZEL ; J.M. ISABEY ; F. POUPENEY ; G. MICHEL ; V. BUGNET

Pour limiter les coûts, il est proposé que le déplacement et les repas restent à la charge des participants.

En vertu de l'article R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales, le maire propose que les frais d'inscription et les frais de séjour (hébergement) soient remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat, soit une indemnité de nuitée de 140 euros pour Paris.

Lors du débat, plusieurs conseillers considèrent que les frais doivent être pris en charge en totalité par la commune, et qu'il n'est pas normal que la délégation ait un reste à charge personnel à l'occasion du congrès de l'AMF. Par ailleurs l'un des membres de la délégation qui se rendra au Congrès est contre tout principe de prise en charge de frais par la commune pour ce qui le concerne.

A l'issue du débat le maire propose que pour le prochain Congrès 2025, la délibération porte sur la prise en charge de l'intégralité des frais, mais compte tenu des avis divergents et opposés, il maintient en l'état le projet de délibération pour 2024.

Délibération : Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide la prise en charge des frais d'inscription et d'hébergement , pour se rendre au congrès des maires, dans les conditions fixées par la présente délibération, sur présentation de justificatifs :

Elus concernés : M. HIRTZEL ; J.M. ISABEY ; F. POUPENEY ; G. MICHEL ; V. BUGNET

Frais d'inscription : Prise en charge du montant fixé par l'AMF

Hébergement : En vertu de l'article R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales, remboursement forfaitaire dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat, soit une indemnité de nuitée de 140 euros pour Paris.

Déplacement et restauration : à la charge des élus.

Le vote recueille 10 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

3. Adhésion au Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Doubs (délibération)

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Doubs propose l'adhésion de la commune en qualité de membre associé.

En adhérant, le CDRP peut nous apporter :

En matière de Sentiers : création d'itinéraires : conception du tracé, réalisation de l'étude juridique, demande d'autorisations de passage et de balisage, constitution du dossier d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Entretien et balisage : entretien léger (débroussaillage, élagage des petites branches) et balisage des itinéraires, etc.

Signalétique : réalisation du schéma d'implantation, du piquetage, panneaux de départ ...

Randonnées : organisation, mise en place et encadrement d'itinéraires de randonnée à l'occasion de manifestations grand public, organisation de randonnées à thème adaptées à l'âge des participants, etc.

Être acteur au sein du Comité, en participant aux instances en qualité de membre du Comité Directeur

Cotisation annuelle : 200€

Délibération : Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'adhésion de la commune au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP 25), pour une cotisation annuelle de 200€.

Le vote recueille 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

4. 2e phase du diagnostic foncier de la Chambre d'agriculture (délibération)

En 2023, une convention avait été établie entre la CCPHD et la Chambre d'Agriculture permettant d'identifier du foncier susceptible d'accueillir des activités agricoles diversifiées.

Une première phase chargée de cartographier des parcelles publiques exploitables ainsi que des parcelles d'agriculteurs proches de la retraite est terminée.

Aujourd'hui la communauté de communes nous sollicite pour adhérer à la phase 2 qui permettra de réaliser une expertise plus fine des secteurs retenus.

Délibération : Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide d'adhérer à la phase 2 de la convention passée entre la CCPHD et la Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25/90, permettant de réaliser une expertise des parcelles identifiées comme pouvant recevoir une activité agricole diversifiée.

Le vote recueille 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

5. Attribution d'un lot soumissionné – poteaux stockés (délibération)

A l'occasion du réaménagement du terrain situé derrière le bâtiment communal, deux anciens poteaux Edf ont été retrouvés stockés et envahis par la végétation.

La commune n'ayant pas d'usage prévisible pour ces poteaux, et afin de débarrasser la parcelle de ce stockage encombrant, ils ont été proposés à la vente part soumission.

Une seule offre a été déposée en mairie, ce la part du GAEC de la Génoise, pour la somme de 220 euros.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter cette offre.

Délibération : Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, valide la soumission du GAEC de la Génoise pour la somme de 220€ et donne mandat au maire pour mettre en œuvre cette décision.

Le vote recueille 15 voix pour, 0 voix contre et 1 abstentions.

6. Point sur le conseil d'école

Rentrée 2024,2025

Tous les enseignants en poste à l'école cette année restent pour la prochaine année scolaire. Monsieur ANDRE enseignera à mi-temps à la rentrée prochaine.

Le collègue qui le complètera n'est pas encore connu à ce jour.

Répartition:

- Mme HENRY : Cycle 1 (PS MS GS) ; Mme CONCHE: Cycle 1 et cycle 2 (GS CP)
- M.ROSSIGNOL et son complément: cycle 2 (CE1 CE2) ; M.ANDRE et son complément: cycle 3 (CM1 CM2)

Départs : 16 élèves de CM2 quittent l'école et vont faire leur entrée en 6ème.

Arrivées : 10 PS intègrent l'école. Effectifs prévisionnels : 91 élèves

ATSEM : les deux postes sont maintenus par la commune.

Projets année scolaire 2024/2025 :

Un projet de classe découverte orienté « natation » a été initié pour les élèves de CP, CE1 et CE2 et CP. Il s'agirait de passer 5 jours au site des Moussières, dans le Jura, du 12 au 16 mai 2025. Les élèves bénéficieraient de 2 h de natation par jour et d'activités autour de la découverte de l'environnement. Le budget par élève serait d'environ 300 euros, tout compris, grâce à une aide de la Région.

Une étude de la faisabilité économique est en cours. Les GS de la classe de madame Conche seraient intégrés à la classe de madame Henry durant ce séjour.

Les quatre classes souhaiteraient s'engager dans un projet autour de la danse avec un professionnel. Le coût est de 1 000 euros pour 10 séances avec chacune des classes. Nous attendons de savoir si ce projet pourrait être financé.

Travaux à réaliser

Quelques menus travaux d'entretien sont à prévoir dans le bâtiment. Ils seront réalisés dès que possible. La rénovation des pignons du bâtiment devrait être réalisée en début d'été si la météo le permet.

7. Actualité CCPHD

- a. Point sur la définition des ZAER

Résultats de la 1^{ère} délibération des communes

Filière	Nombre de communes ayant défini des ZAER	Surface totale des ZAER (ha)
Hydroélectricité	2	7
Méthanisation	30	10 559
Bois-énergie diffus	47	8 789
RCU	16	4 357
Géothermie	47	9 936
Solaire toiture	47	9 731
PV ombrière	28	2 956
PV sol	28	1 098
Eolien	21	1 776

Cohérence avec les objectifs du plan Climat

Filière	Production 2018 (GWh)	Objectif PCAET 2050 (GWh)	Potentiel des ZAER (GWh)
Eolien	0	106,1	860
Photovoltaïque	2,1	85,5	680
Bois-énergie	85,7	160,2	-
Solaire thermique	0,2	20,8	-
Géothermie	7,5	23	-
Biogaz	7,6	33	-
Hydraulique	1,2	1,15	1,5
Total	104	430	1 540

b. Point sur la commission Développement Economique

Le PLUi étant adopté et en vigueur, la commission Développement économique de la CCPHD a proposé au conseil communautaire que les critères retenus pour planifier la réalisation des zones d'activité économiques soient les suivants :

- 1/ La CCPHD est propriétaire du foncier
- 2/ Au moins 50% des espaces sont réservés, pour une occupation rapide.

Le conseil communautaire a validé cette proposition.

Concernant la future zone d'activité, les échanges ont été engagés avec le propriétaire actuel de la parcelle. Celui-ci valide les principes ci-dessus et accepte la cession de l'ensemble de la parcelle à la CCPHD.

Il a été fait une proposition d'octroyer un droit de préférence (par exemple de cinq ans, durée à valider) pour lui permettre d'envisager sereinement l'installation de sa propre activité.

Un nouvel échange est prévu dans le courant de l'été concernant le prix de cession. De son côté, la CCPHD prend contact avec le service des domaines pour disposer d'une estimation de sa valeur.

c. Projet Mobilité

Service de rabattement

8. Informations diverses

Attributions logement

Un logement de type F1 a été libéré le 30 juin 2024 à l'ancienne gendarmerie. Deux demandes ont été adressées à la commune. Celui-ci sera attribué à ...

Permis de construire dernier terrain du lotissement

Le dernier permis de construire a été accordé. Nous sommes encore dans l'attente de l'accord de prêt de l'acquéreur.

Courrier entreprise SAULNIER (lotissement)

L'entreprise devait faire ses propositions d'ajustement de prix sur la base des métrés actualisés par le maître d'œuvre le 30 juin au plus tard. Il a adressé un mail le 4 juillet demandant des justifications sur les changements de métrés. Nous n'avons toujours pas de devis actualisé.

Réseau cuivre

Dans le cadre de la modernisation des réseaux de télécom Orange informe que le réseau cuivre sera fermé à Bouclans fin 2028. Les usagers ont jusqu'à fin novembre 2024 pour signaler leurs difficultés.

Spectacle de rue les 7/8 août et entre le 10 et le 15 août

Les Cas Brioles – gratuit (chapeau), autonomes techniquement, 35 mn + 1h30 bal folk, hébergement (7 personnes)

Dates des prochains conseils municipaux

06/09/2024 ; 04/10/2024 ; 08/11/2024 ; 13/12/2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.

La secrétaire de séance :

POMMEY Orianne

Le maire :

HIRTZEL Martial